

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES PAR ZONE

USAGES ET CONSTRUCTIONS AUTORISÉS	USAGES	h1	habitation unifamiliale	■																		
		c11	commerce de récréation extérieure extensive	■																		
		c12	commerce de restauration	■																		
		p1	communautaire récréatif			■																
		u1	utilité publique légère			■																
		LOGE- MENTS		Nombre de logements	min.	1	0															
				Nombre de logements	max.	1	0															
			STRUCTURE / BÂT		Isolée		■															
	Jumelée																					
	Contiguë																					
BÂTIMENT		Hauteur maximum	(étage)	2	--																	
		Largeur minimum	(m)	7	--																	
		Superficie de bâtiment au sol minimum	(m ²)	67	--																	

TERRAIN		Superficie minimum	(m ²)	4000	--																
		Largeur minimum	(m)	50	--																
		Profondeur minimum	(m)	60	--																

IMPLANTATION DE LA CONSTRUCTION	MARGES		Avant minimum	(m)	15	--																
			Avant maximum	(m)	--	--																
			Latérale minimum	(m)	3	--																
			Total des deux latérales minimum	(m)	6	--																
			Arrière minimum	(m)	10	--																
			Espace naturel	(%)	60	--																
			Rapport espace bâti / terrain	max.	0,30	--																
			Rapport espace plancher / terrain	max.	--	--																
			Nombre de logement / hectare	max.	--	--																

DISPOSITIONS SPÉCIALES		(1)																		

ZONE:	Ct 923
<i>Commerciale touristique</i>	

USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS OU EXCLU :

DISPOSITIONS SPÉCIALES:
(1) PIIA 002 - Implantation en montagne

AMENDEMENTS		
Date	No. Règlement	Usage/limite/norme

ANNEXÉE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO: 2009-U53	923
ET AU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO: 2009-U54	
MISE À JOUR:	